

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE CASTELSARRASIN  
(TARN-ET-GARONNE)

ARRETE REGLEMENTANT L'ARRET ET LE STATIONNEMENT  
EN CENTRE VILLE

Le Maire de CASTELSARRASIN, Conseiller Général de  
Tarn-et-Garonne,

VU les articles L 411-1 et R 411-1 à R 411-8 du Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les  
articles L 2213-1 à L 2213-6,

CONSIDERANT que certaines zones, en raison du danger spécifique  
qu'elles présentent pour les usagers, nécessitent selon leur dangerosité, l'interdiction  
de l'arrêt ou du stationnement,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**: A compter de la publication du présent arrêté, l'arrêt ou le  
stationnement des véhicules sera interdit aux emplacements définis sur la liste  
ci-annexée.

**ARTICLE 2** : Ces prescriptions seront portées à la connaissance des usagers, par  
une signalisation horizontale mise en place par les services techniques municipaux.

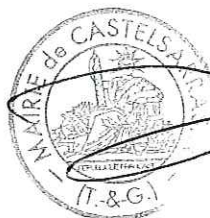
**ARTICLE 3** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Police
- Les services techniques municipaux
- Le service de surveillance de la voie publique

Castelsarrasin, le 12 décembre 2008

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE  
MAIRE compte tenu de.....  
la publication le 16 DECEMBRE 2008

LE MAIRE,



# VILLE DE CASTELSARRASIN

STATIONNEMENT INTERDIT ET ARRET TOLERES

## BANDES JAUNES et TRAITES POINTILLES JAUNES

Au droit du 15 rue de l'INDUSTRIE	3 ml Bandes jaunes
Au droit du 1 rue de l'INDUSTRIE	9 ml Bandes jaunes
Au droit du 4 rue de l'INDUSTRIE	3 ml Bandes jaunes
Rue de la SURVEILLANCE : en partant de la rue PAUL DESCAZEUX coté pair ( coté gauche)	15 ml Bandes jaunes
Au droit du 51 rue de la SURVEILLANCE	7 ml Bandes jaunes
Au droit du 32 et 34 rue de la SURVEILLANCE	8 ml traits pointillés jaunes
Au droit du 43 et 45 rue de la SURVEILLANCE	5 ml traits pointillés jaunes
Au droit du 33 et 35 rue de la SURVEILLANCE	22ml Bandes jaunes
Au droit du 18 et 24 rue de la SURVEILLANCE	22ml Bandes jaunes
Au droit du 2 de la rue de la JUSTICE	7 ml Bandes jaunes
Au droit du 18 et 16 rue de la JUSTICE	27 ml Bandes jaunes
Au droit du 29 et 31 rue de la JUSTICE	27 ml Bandes jaunes
Du 23 ter au 23bis rue de la JUSTICE	13ml Bandes jaunes
Du 23bis au 23 rue de la JUSTICE	10 ml traits pointillés jaunes
Au droit du 6 rue de la JUSTICE	5 ml Bandes jaunes
Au droit du 8 et 10 rue de la PAIX	10 ml Bandes jaunes
A partir du 12 rue de la PAIX jusqu'à la rue de la JUSTICE	14ml Bandes jaunes
Au droit du 9 rue de la PAIX	5 ml Bandes jaunes



A.M. du 19/12/10 (1 page)  
Annexes 211<sup>re</sup> au 215<sup>re</sup>

(P)  
VILLE  
1911

Au droit du 13 place de la RAISON	6ml Bandes jaunes
En face du 9 place de la RAISON	6ml Bandes jaunes
Au droit du 26-29-30-30bis-32 rue des ECOLES	32ml Bandes jaunes
Au droit du 31 rue des ECOLES	13ml Bandes jaunes
Du 7 rue de la REVOLUTION au 17 rue du SOLEIL	64ml traits pointillés jaunes
Du 12 au 22 rue du SOLEIL	50ml traits pointillés jaunes
PLACE OMER SARRAUT au droit du bld MARCEAU FAURE	17ml Bandes jaunes
Au droit du 1 PLACE OMER SARRAUT	5 ml Bandes jaunes
Au droit du 34 RUE DE L'EQUALITE	4 ml Bandes jaunes
Au droit du 38 RUE DE L'EQUALITE	6 ml Bandes jaunes
Au droit du 51 RUE DE L'EQUALITE	4 ml Bandes jaunes
En face le 71 RUE DE L'EQUALITE	6 ml Bandes jaunes
Au droit du 10 rue de la FRATERNITE	10 ml traits pointillés jaunes
Au droit du 14 rue de la FRATERNITE	15 ml Bandes jaunes
Au droit de la cantine louis sicre Rue de HOSPITALITE	10ml traits pointilles jaunes
Au droit du 14 BLV PIERRE FLAMENS	10 ml traits pointilles jaunes
Au droit du 1 BLV JOSEPH FLAMENS	4 ml Bandes jaunes
Au droit du 25 BLV DE LA REPUBLIQUE	14ml Bandes jaunes
Au droit du 41 BLV DE LA REPUBLIQUE	16 ml Bandes jaunes
A partir du BLV DE LA REPUBLIQUE en allant vers le canal de chaque cotés	10 ml Bandes jaunes
A l'angle du BLV DE LA REPUBLIQUE et de la RUE EDOUARD HERRIOT coté impair	20ml traits pointillés jaunes
Au droit 1 RUE LOUIS BRAILLE	5 ml Bandes jaunes
Au droit 2 RUE LOUIS BRAILLE	5 ml Bandes jaunes

Au droit du	<b>RUE FREDERIC CAYROU</b>	17 ml Bandes jaunes
En face du	<b>3 RUE DE L'USINE</b>	5 ml Bandes jaunes
Au droit du	<b>24 AVENUE MARECHAL LECLERC</b>	10 ml Bandes jaunes
Au droit du	<b>25 RUE DU DOCTEUR POTTEVIN</b>	5 ml traits pointillés jaunes
Au droit du	<b>27 RUE DU DOCTEUR POTTEVIN</b>	5 ml Bandes jaunes
	<b>RUE JEAN JAURES</b> en partant de l'impasse pasteur (coté gauche )	32 ml Bandes jaunes
Au droit du	20.22.24.26.28.30. <b>RUE GAMBETTA</b>	3 ml Bandes jaunes